



MESURES DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'Agglomération Béziers-Méditerranée débloque 15 millions d'euros au profit des petites entreprises

En complément des dispositifs d'accompagnement mis en place par l'État et la Région Occitanie, Frédéric Lacas, Président de l'Agglomération Béziers-Méditerranée et Robert Ménard, Maire de Béziers, ainsi que l'ensemble des Maires de l'agglomération de Béziers Méditerranée ont conjugué leurs efforts pour créer un fonds de solidarité de 15 millions d'euros en faveur des petites entreprises, des indépendants et des commerçants fortement impactés par la crise. Tous les dossiers d'aides seront examinés par une Commission ad hoc regroupant des représentants du monde économique.

- ⇒ 5 millions d'euros d'aides directes pour les entreprises, indépendants et commerces de moins de 10 salariés implantés sur l'Agglomération, impactées par la crise à hauteur de 50 % de leur CA pendant la période de confinement, d'un chiffre d'affaires annuel de moins de 500 000 € et d'un bénéfice imposable inférieur à 60 000 €. Les premiers versements interviendront très rapidement.
- ⇒ 5 millions d'euros pour abonder le fonds d'aides de la Région Occitanie au profit des entreprises implantées sur le territoire de Béziers-Méditerranée. Une somme qui devra être affectée aux filières fortes de notre territoire telles que l'industrie, le tourisme et la viticulture sans oublier, bien sûr, les commerçants, artisans et petites entreprises particulièrement affectés par cette crise.
- ⇒ Redistribution de la taxe de séjour pour toute l'année 2020 aux entreprises du monde de l'hôtellerie (estimée à 1,5 million d'euros). Le budget de l'Office de tourisme sera préservé malgré cette réaffectation de recette.
- ⇒ Redistribution d'une partie de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) pour un montant de 3 millions d'euros pour les entreprises, indépendants et commerces selon les mêmes critères que pour les aides directes citées plus haut.
- ⇒ Suppression pour toute l'année 2020 de la redevance spéciale déchets pour les bars et restaurants implantés sur le territoire de Béziers Méditerranée, directement impactés par la crise (exonération estimée à 500 000 euros).
- ⇒ Exonération des loyers durant la période de confinement pour les entreprises ayant subi une fermeture administrative et hébergées par la Communauté d'Agglomération, la Ville de Béziers ou la société publique d'aménagement Viatera.
- ⇒ Création d'une cellule de soutien et d'accompagnement pour aider et orienter concrètement et rapidement les acteurs économiques du Biterrois. Numéro vert gratuit : **0801 802 544**.

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Agglo Béziers



@Agglo_Béziers



Agglo_Béziers



lagglo.fr

DIRECTION COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE BÉZIERS MÉDITERRANÉE

04 67 01 68 68 | com@beziers-mediterranee.fr

QUAI OUEST | 39, boulevard de Verdun | CS 30567 | 34536 BÉZIERS Cedex